

FFSA

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION **RALLYE**

19^{ème} Rallye Cœur de France

Région
Centre

26 & 27
AOUT
2016



REGLEMENT

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



LISTE DES ADRESSES

Organisateur / secrétariat

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. Fax : 02 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Mairie de Savigny sur Braye
1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél.: 02 47 27 75 86

Parc Fermé

Ecole Savigny/Braye
Route de Bessé/Braye
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Parc Fermé Final

Place du Maréchal Juin
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Remise des Prix

Podium Parking Médiathèque
Rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél : 02 47 27 75 86

Accueil des Officiels

Salle Charlemagne
Rue de Bessé
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Vérifications Administratives

Vérifications Techniques

Médiathèque
Rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Distribution Carnet Itinéraire

Bar Le Derby
3 place du Maréchal Juin
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél : 02 54 23 75 28

Samedi 20 août, Dimanche 21 août, Jeudi 25 août : de 8h30 à 19h
Vendredi 26 août : de 8h00 à 12h

Vérifications Finales

GARAGE GUILLAUME
Rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement- ouverture des engagements :

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.

Lundi 15 août 2016

Clôture des engagements

Samedi 20 août 2016

Publication du carnet d'itinéraire

Samedi 20 et dimanche 21 août 2016

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

Mardi 23 août 2016

Publication de la liste des engagés

Jeudi 25 et vendredi 26 août 2016

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

Jeudi 25 août 2016

Vérifications administratives pour les concurrents inscrits au shakedown (séance d'essais)
de 18h à 20h

Vendredi 26 août 2016

- Vérifications administratives pour les concurrents inscrits au shakedown (séance d'essais)
de 8h30 à 9h30
- Shakedown (séance d'essais) de 9h30 à 13h
- Accueil des officiels à partir de 10h00
Salle Charlemagne Savigny sur Braye
- Vérifications administratives de 12h à 16h
Médiathèque Savigny sur Braye
- Vérifications techniques de 12h30 à 16h30
Médiathèque Savigny sur Braye
- Affichage des équipages admis à prendre le départ, ordre et heures des départs à 17h30
Mairie de Savigny sur Braye
- Ouverture parc fermé à 12h30
Ecole Savigny sur Braye
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs à 15h
Mairie de Savigny sur Braye
- Départ de la 1ère étape à 18h30
Arrivée de la 1^{ère} étape à 22h45
Parc fermé - *Ecole Savigny sur Braye*
- Publication des résultats partiels, ordre et heures des départs de la 2ème étape
à 1h samedi 27 août 2016
Mairie de Savigny sur Braye

Samedi 27 août 2016

- Accueil des officiels à partir de 7h30
Salle Charlemagne Savigny sur Braye
- Départ de la 2è étape à 9h30
- Arrivée du rallye à partir de 18h30
Parc fermé final - *Place du Maréchal Juin*
- Vérifications finales
Garage Guillaume à Savigny sur Braye

- Publication des résultats provisoires 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent (CH 11A)
Mairie de Savigny sur Braye
- Remise des coupes sur le podium d'arrivée à partir de 18h30
Médiathèque Savigny sur Braye

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise les 26 et 27 Août 2016 en qualité d'organisateur administratif

le **19ème Rallye Cœur de France**

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° 024/2016 en date du 17/05/2016

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 586 en date du 10/06/2016

Comité d'Honneur

M. François BONNEAU , Président Conseil Régional du Centre-Val de Loire
M. Maurice LEROY, Président Conseil Départemental du Loir et Cher
M. Philippe MERCIER, Président Communauté de Communes Vallées Loir et Braye
M. Nicolas DESCHAUX, Président FFSA
M. Jean Luc ROGER, Président Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire
M. Gérard EDOUARD, Président ASA ACO PVL
M. Pierre FILLON, Président ACO
M. Jean-Claude SEGUINEAU, Maire de SAVIGNY SUR BRAYE
M. Gérard MERY, Maire de BONNEVEAU
M. Jean-Claude GERBAUD, Maire de CELLE
Mme Annie JUMERT, Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS
M. Bernard BONHOMME, Maire de SOUGE
M. Jean LEGER, Maire de SARGE SUR BRAYE
M. Jean-Luc NEXON, Maire de TROO
M. Yannick HALGRIN , Maire de RAHAY

Comité d'organisation

Président d'Honneur :	Guy BOUCHER
Président :	Jean-François DUPAS
Vice-président :	Joël BLATEAU
Secrétariat :	Jean-Marie GAILLARD
Responsable Commissaires :	Mickaël MEUNIER
Relations Officiels :	Jean-Marc SEGOUIN
Relations pilotes :	Jean-Marie GAILLARD
Communication :	Jean-François DUPAS
Coordination Technique :	Michel HERVE
Responsable PC :	Annick SEGOUIN
Responsable Parcs fermés et regroupement	Jean-Marie GAILLARD
Parc d'assistance	Jacky DJABALI

ES Savigny sur Braye / Les Oliviers :
ES Savigny sur Braye / Marolles les Saint Calais :
ES Sargé sur Braye :
ES Sougé / Bonneveau / Cellé :

Joël BLATEAU
Joël BLATEAU
Baptiste PAVEE
Benoît CATROUX & Cyril BEAUTRU

Permanence et secrétariat du rallye

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Médiathèque
Rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. : 02 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr
(du jeudi 25 août au samedi 27 août)

Organisateur technique

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Président : Jean François DUPAS

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA :

M. ROSSI Alain

Collège des Commissaires Sportifs :
Président :

M. PAILLE Serge

Membres :

M. TEXIER Gérard
M. GUILLIER Gilles

Directeur de Course :

M. LAROULANDIE Michel

Directeur Adjoint :

Mme MARTIN Josy

Adjoints à la DC :

M. ROUGIER Hugues
Mme MARTIN Michèle
M. GARDIA Jérôme

Directeur de Course chargé des classements :

M. Guy BOUCHER

Commissaire sportif délégué aux classements :

M. Alain LAFONT

DC délégués ES :

M. POTHEAU Michel
M. AUBERT Alain
M. FRALIN Michel

Délégué Inter ES 5 - 8 - 10

M. BOURCIER Joël

DC délégué vérifications administratives et techniques :

Mme MARTIN Josy

DC délégué véhicule tricolore :

M. AGOSTINIS Philippe

DC délégué parcs :	M. GOUGEON Narcisse
DC délégué véhicule damier :	M. COURTIN Jacques
Commissaire Technique Responsable :	M. BOUQUET Jean-Guy
Commissaires Techniques :	M. DESBAIT Patrick M. LAFON Daniel M. TIPHAINE Romain M. JOUANNEAU Claude M. BERAU Régis
Responsable Coordination Terrain :	M. Michel HERVE
Commissaires Sportifs chargés Relations Concurrents :	M. ROUX Gilles M. PETRUS Alain
Juges de Fait :	Mme ANNICOTTE Martine M. ANNICOTTE Yves M. JOUBERT Dominique M. BLANC Michel
Médecin chef :	Mme LESPIAUCQ Christine
Chronométrateur Responsable :	Mme BOUTIER Patricia
Chronométrateurs :	Ligue du Centre et Ligues voisines
Chargés Relations Presse :	M. ANNE Mathieu
Classements Informatique :	INFORMATIC SPORTS
Couverture Radio :	LVMC

1.2P. ELIGIBILITE

Le **19ème Rallye Cœur de France** compte pour :

- ✓ Le Championnat de France 2è division des rallyes 2016
- ✓ La Coupe de France des rallyes 2016 coefficient 4
- ✓ Trophée Pirelli
- ✓ Championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire coef 2,5
- ✓ Le championnat des rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest
- ✓ Le challenge des rallyes de l'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 26 août de 12h à 16h à la Médiathèque de Savigny sur Braye.

Les vérifications techniques se dérouleront au même endroit de 12h30 à 16h30.

L'entrée en parc fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre le parc fermé sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage GUILLAUME
Rue Hélène Boucher
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **19ème Rallye Cœur de France** doit adresser par courrier la demande d'engagement ci-jointe, **dûment complétée**, avant le lundi 15 août à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Jean-Marie GAILLARD
Cœur de France Organisation
Le Bois Thierry
41100 MAZANGE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 équipages maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

- 650 € avec la publicité facultative des organisateurs
- 1300 € sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- 570 € pour un équipage dont le pilote ou le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire

(Tarif avec la publicité facultative, doublé sans celle ci)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage
- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

Les photocopies de documents seront payantes :

1€ par membre d'équipage.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jean-marie.gaillard@wanadoo.fr). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours du rallye
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours du rallye

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.2.6. Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement provisoire de la 1^{ère} étape, pénalités incluses.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.1.2P VITRES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire.

Le parc sera situé à SAVIGNY SUR BRAYE

4.3.2.3P. Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conforme aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- le piquetage est interdit

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservée par l'organisateur.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **19ème Rallye Cœur de France** représente un parcours de 257,630 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 144,790 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1-3 Savigny / Les Oliviers (7,100 km)
- ES 2 Sargé sur Braye / Rahay (7,500 km)

2è étape

- ES 4-7-10 Savigny / Marolles les Saint Calais (14,980 km)
- ES 5-8 Sargé sur Braye / Rahay (7,500 km)
- ES 6-9-11 Bonneveau / Sougé / Cellé (21,050 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

3 passages maximum par ES

Le carnet d'itinéraire sera à la disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 20 août 2016 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (le panachage week-end et semaine est autorisé) :

1^{ère} session : samedi 20 et dimanche 21 août 2016

2^è session : jeudi 25 et vendredi 26 août 2016

	1 ^{ère} session		2 ^e session	
	Samedi 20 août	Dimanche 21 août	Jeudi 25 août	Vendredi 26 août
ES 1-3 Savigny/Les Oliviers	9h-12h/14h-22h	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-22h	8h-12h
ES 2-5-8 Sargé sur Braye / Rahay	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	8h-12h
ES 4-7-10 Savigny/Marolles	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	8h-12h
ES 6-9-11 Bonneveau/Sougé/Cellé	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-19h	8h-12h
Shakedown	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	9h-12h/14h-19h	XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Il sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire :

- une fiche de reconnaissance (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages). Cette fiche sera obligatoirement rendue aux vérifications administratives.

- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3ème infraction : exclusion

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.3P. CONTROLE DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} division ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.1. Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

***Séance d'essais (shakedown) :**
organisée sous réserve d'un minimum de 20 inscrits
Frais de participation : 70 € par voiture.

A l'attention des concurrents engagés sur le Rallye.

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 26 août 2016 le matin de 9h30 à 13h, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance d'essai si le nombre de participants est inférieur à 20. Les frais de participation de 70€ seront alors rendus aux inscrits.

Reconnaisances autorisées (article 6.2.6P)

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des rallyes 2^e division.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Scratch		1000€	600 €	400 €	-
Groupe	Plus de 10 partants	200 €	150 €	100 €	-
Classe	de 1 à 3 partants	325 €	-	-	-
	de 4 à 6 partants	570 €	200 €	-	-
	de 7 à 12 partants	650 €	325 €	200 €	-
	Plus de 12 partants	650 €	350 €	250 €	150 €
Féminin	de 1 à 3 partants	325 €	-	-	-
	Plus de 3 partants	570 €	325 €	-	-

Les prix sont cumulables.

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3C et R3D et R3T seront regroupées respectivement en R1, R2 et R3.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

Le prix pourra être versé par virement sur compte bancaire (joindre un R.I.B. avec la demande d'engagement en précisant ce choix).

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages du classement général
- le 1er équipage de chaque groupe
- le 1er équipage de chaque classe
- le 1er équipage féminin
- 4 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le samedi 27 août 2016 sur le podium d'arrivée à partir de 18h30.